



DOCUMENT DE TRAVAIL

Conseil d'administration

Lundi 23 septembre 2019 / 14h
(Epinay-sur-Seine)

I. APPROBATION DES RELEVÉS DE DECISIONS DU CA DU 23 MAI 2019

- *Cf. Annexes : relevé de décisions du CA en date du 23 mai 2019*

II. DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

A. EN ILE-DE-FRANCE

La Ville de Dugny et Roissy Pays de France ont rejoint l'Association en 2019. La Ville de Vanves a débuté un partenariat avec l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, à l'occasion du Printemps des cités-jardins 2019 et envisage d'adhérer en 2020.

Suite à notre réunion avec le département des Yvelines, Mme Grenet, responsable de la mission « Nature en ville » qui était à l'origine de cette rencontre, a quitté ses fonctions. Nous n'avons eu pour le moment aucun autre retour de la part du Département.

Lors du dernier conseil d'administration, Mme Baty-Tornikian a proposé d'étudier les pistes en vue d'une adhésion de l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France à la COFHUAT. Une note de présentation de la COFHUAT est soumise en ce sens.

- *Cf. Annexe : note de présentation de la COFHUAT.*

Lors du dernier conseil d'administration, les administrateurs avaient validé une orientation de travail sur un projet de demandes de prêts spéciaux, mené par Benoît Pouvreau et Pierre Touya. Un courrier de demande de partenariat auprès d'institutions tels que la Caisse des dépôts et des consignations a été préparé et est soumise à l'approbation des administrateurs. En parallèle, des demandes de rendez-vous avec les bailleurs adhérents de l'association vont être proposées afin de présenter le projet.

- *Cf. Annexe : proposition de courrier*

B. LE DEVELOPPEMENT DE RELATIONS INTERNATIONALES

L'Association a été contactée par plusieurs institutions en vue de l'établissement de partenariats à une échelle européenne.

- Comité d'habitants de La Garbatella, Rome : souhaitait établir un partenariat, au travers de jumelages entre associations (et non collectivités), de l'établissement d'un Erasmus et des subventions du Conseil de l'Europe. Toutefois, il s'agit de projets d'envergure difficilement réalisable en termes de moyens financiers et humains et sans autres partenaires institutionnels.
- L'Université Paris Nanterre, Master 2 Humanités et Industries Créatives : une professeure d'anglais souhaite faire travailler ses étudiants en filière journalisme, communication, médiation culturelle et métiers du livre, sur les cités-jardins durant cette année scolaire, voire les années suivantes.
- Projet d'exposition Vatra Luminoasă, le modèle des cités-jardins à Bucarest : Jeremy Vercken, professeur à l'Ecole d'architecture Paris-Malaquais et Alexandra Llina, maître de conférence au Centre de recherche francophone de l'Université de Bucarest travaillent au dépôt d'un dossier de demande de subvention européenne, via le ministère de la culture roumain, pour le 30 septembre 2019, en vue obtenir des fonds à la réalisation d'une exposition à Paris sur une cité-jardin de Bucarest.

Ils recherchent des soutiens institutionnels et scientifiques pour appuyer ce dossier de demande de subvention. Il s'agirait d'une déclaration de partenariat sous forme de courrier qui n'engage en rien, ni de manière juridique ni financière mais leur permet de pouvoir candidater dans un premier temps à ce programme.

Les partenaires du projet sont pour l'instant l'Université de Bucarest, le Centre de recherche francophone de Bucarest, le laboratoire ACS de l'ENSAPM, Radio Romania International, Radio Romania Cultural, Studio Zona. Ils sont également en discussion avec l'Institut culturel roumain et d'autres partenaires institutionnels/presse en France.

➤ *Cf. Annexes : proposition de courrier*

- Note d'Eric Svoboda sur un réseau européen de collectivités ayant des cités-jardins sur leur territoire : il s'agit d'une société de conseil, JM Conseils, ayant l'expérience de la constitution de réseaux de collectivités à l'échelle européenne. Un dossier plus approfondi sur les pistes envisagées et des éléments financiers *est joint en annexe*.

➔ **Il est demandé aux administrateurs de se positionner sur le partenariat avec le Master Humanité & Industries créatives, le MUS et l'ARCJ**

➔ **Il est demandé aux administrateurs de se positionner sur l'appui demandé par Jérémy Vercken pour l'exposition sur le quartier Vatra Luminoasa, et sur la proposition de courrier**

➔ **Il est proposé aux administrateurs de créer un groupe de travail spécifique sur la dimension européenne des cités-jardins**

III. ACTIONS EN COURS ET A VENIR

A. « MOIS DU LOGEMENT SOCIAL » ET JOURNEES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Dans le cadre du Congrès HLM, l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France a été invitée par l'AORIF à participer à l'organisation d'un « mois du logement social et des territoires en Ile-de-France », en collaboration avec notamment Ekopolis et l'Ordre des architectes. Suite à la réunion du

12 juin, une note sur le partage des programmations a été établie, proposant de regrouper les initiatives prévues par chaque structure entre le 24 septembre et le 23 novembre sous une identité commune avec un nom et une identité graphique.

Toutefois, l'AORIF n'arrive pas à dégager du temps pour ce projet dont l'issue semble actuellement incertaine.

➤ *Annexe : note de l'AORIF du 19 juin 2019.*

Si le projet abouti, pour les cités-jardins, il est proposé de se saisir des Journées nationales de l'architecture le samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019. Programmation prévue et envisagée :

- Visite couplée des cités-jardins d'Argenteuil et de Suresnes, samedi 19 octobre
- Conférence sur les cités-jardins, dimanche 20 octobre
- Visite des cités-jardins labellisées : Stains, Champigny-sur-Marne, Suresnes, Argenteuil

B. LABEL « PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL »

La pose de la plaque « Patrimoine d'intérêt régional » dans la cité-jardin de Stains a eu lieu à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le samedi 21 septembre 2019. M. Taibi était présent en tant que Maire de Stains et Président de l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France. Toutefois, l'Association n'a pas été associée en tant que telle à cette inauguration et n'apparaît pas dans les logos du carton d'invitation.

La pose de la plaque dans la cité-jardin de Champigny-sur-Marne est prévue pour les Journées nationales de l'architecture en octobre 2019. L'animatrice-coordinatrice a été conviée à une réunion à ce sujet, le mercredi 26 juin 2019, en présence de la Ville, de Valophis Habitat et de l'Amicale CNL des locataires.

Lors de la commission régionale du mercredi 18 septembre 2019, la cité-jardin de la Poudrerie à Livry-Gargan, pour la cité-jardin du Pré Saint-Gervais et pour les équipements de la cité-jardin d'Orgemont à Argenteuil ont obtenu le label « Patrimoine d'intérêt régional ». Si les trois dossiers revendiquent l'adhésion des villes et du bailleur à l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, seul celui du Pré Saint-Gervais a été porté avec l'association (courrier signé par le Président, le Maire et le Président de l'Office).

Un dossier co-construit avec la Ville d'Epinay-sur-Seine est en cours de constitution pour la salle des fêtes Blumenthal, pour un dépôt avant le 4 novembre 2019 (prochaine commission : mars 2020).

C. ATELIER-PROJET IREST

L'atelier-projet en partenariat avec l'IREST se déroulera de septembre 2019 à janvier 2020 et aura pour thématique les outils de communication numériques de l'association. Les étudiants animeront les réseaux sociaux de l'Association et auront pour objectif de développer la visibilité de l'association et des cités-jardins en vue d'une meilleure attractivité, notamment touristique.

D. PROJET EPISTOLAIRE

Durant l'année scolaire 2018-2019, un projet épistolaire a été réalisé, pour la première fois, par le MUS et l'Association, entre 3 classes des écoles primaires Vaillant Jaurès de Suresnes et Le Globe Elsa Triolet de Stains. Ce projet était axé autour de la découverte des cités-jardins dans lesquelles étaient implantées les écoles, et la découverte de l'écriture et de l'échange épistolaire entre élèves. A la fin de l'année scolaire, les élèves se sont rencontrés à Suresnes.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'ouvrir le projet à une autre ville de l'association. La Ville de Champigny-sur-Marne est pressentie compte tenu de l'investissement de l'école Albert Thomas dans les projets portant sur la mise en valeur et le patrimoine de la cité-jardin. Le projet serait ainsi réalisé : deux classes Stains-Suresnes et une classe Champigny-sur-Marne – Suresnes. Par la suite, le projet pourra être étendu à d'autres écoles de cité-jardin comme Argenteuil et Le Pré Saint-Gervais.

➔ **Les administrateurs sont invités à se positionner.**

E. ACTIONS LOCALES

Dans le cadre de la convention pluriannuelle entre Plaine Commune et l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, l'animatrice consacre 35 % de son temps à la valorisation des cités-jardins du territoire de Plaine Commune, notamment à Stains où est basé le siège social de l'Association.

❖ RUCHER CITE-JARDIN

Suite aux décisions des derniers conseils d'administrations, un nouveau rucher a été installé dans le cœur d'îlot, rue Raoul Duchêne, par l'association l'Ecole des abeilles. Des ateliers ont été réalisés avec des adultes et des enfants et se poursuivent à la rentrée. Un moment festif est prévu pour la manifestation « Jardins ouverts », le samedi 5 octobre.

Deux conventions ont été rédigées, l'une pour la mise à disposition de la parcelle par Seine-Saint-Denis habitat, l'autre formalisant le partenariat avec l'Ecole des abeilles.

➤ *Annexes : deux conventions.*

➔ **Les administrateurs sont invités à se positionner sur ces conventions.**

❖ PROJET CONTRAT DE VILLE

Le projet contrat de ville 2019 sera réalisé entre septembre et novembre 2019. Faisant suite à l'attribution d'une subvention de 5000 € pour le projet de « balades aquarellistes », il continue l'action réalisée en 2018.

F. PRINTEMPS DES CITES-JARDINS

Une réunion « Bilan et perspectives » s'est tenue le vendredi 5 juillet 2019, au local de l'association à Stains, en présence des acteurs du Printemps des cités-jardins.

Le document « Bilans et perspectives Printemps 2019-2020 » est disponible dans l'espace adhérent.

❖ BILAN EDITION 2019

Pour l'édition 2019 du Printemps des cités-jardins, **20 initiatives** avaient été programmées dans 14 cités-jardins, sur 4 départements. 6 initiatives se sont déroulées dans de nouvelles cités-jardins : Vanves, Villiers-le-Bel, Mitry-Mory, Gennevilliers, Chelles, Neuilly-sur-Marne et Noisiel.

1 initiative a été annulée à cause des intempéries : « L'art au grand air dans les friches du Pré Saint-Gervais », le samedi 11 mai dans le Jardin de Jules, en partenariat avec l'Association 4 bis et la Rutile.

Un total de **410 participants** a été comptabilisé pour 479 inscrits. Le taux de satisfaction des participants est toujours très élevé, compte tenu des retours au sondage envoyé et aux avis laissés sur Exploreparis. **260 affiches et 2 110 programmes** ont été imprimés et envoyés aux 25 structures participantes (adhérentes et partenaires).

❖ PROCHAINE EDITION 2020

Les éléments proposés ci-dessous pour la prochaine édition sont une synthèse de la réunion « Bilan et perspectives » du 5 juillet 2019 :

- Dates : du samedi 30 mai au dimanche 14 juin 2020
- Thématique : « Transmission des savoirs »
- Tarification : gratuite

➔ **Le Conseil d'administration est invité à se positionner sur les caractéristiques générales de la prochaine édition.**

Il est proposé d'ouvrir le Printemps des cités-jardins à l'échelle nationale, en invitant les partenaires nationaux à proposer des initiatives sur leur territoire (Métropole de Rouen, Reims, Strasbourg, Tergnier...). Ces initiatives feraient l'objet d'un encart spécifique dans la brochure puis seraient relayées sur le site internet et dans la communication de l'Association.

➔ **Le Conseil d'administration est invité à se positionner**

Compte tenu des élections municipales qui auront lieu en mars 2020, les participants ont proposé que la création et l'impression des documents de communication soient réalisées par les bailleurs adhérents de l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France. Valophis Habitat est prêt à réaliser les documents et souhaite que les impressions soient réparties entre les trois bailleurs

➔ **Le Conseil d'administration est invité à se positionner.**

❖ EN 2021, LES DIX ANS DU PRINTEMPS

L'édition 2021 marquera les 10 ans du Printemps des cités-jardins. Il est proposé que la Commission promotion-valorisation travaille à la préparation de cet événement. Une journée d'étude ou un colloque pourrait être envisagé à l'échelle nationale voire européenne.

➔ **Le Conseil d'administration est invité à se positionner.**

Enfin, en prévision des 10 ans, il est proposé de réfléchir à une externalisation de la communication par le biais d'une agence de communication qui concevrait une stratégie de communication professionnelle. Des devis devront être demandés afin d'établir la faisabilité financière de ce projet pour l'association et les demandes de subvention possibles (ex : l'aide aux réseaux œuvrant à la valorisation du patrimoine par le Conseil régional).

➔ **Le Conseil d'administration est invité à se positionner.**

IV. TRAVAIL DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Les comptes-rendus des commissions sont disponibles dans l'espace adhérent.

❖ COMMISSION « VALORISATION-PROMOTION »

Deux commissions se sont tenues le 23 janvier 2019 et le 14 mars 2019 à Suresnes, pour travailler sur le contenu du site internet et les documents de communication.

La prochaine commission aura lieu le jeudi 7 novembre, à Argenteuil.

❖ COMMISSION « PRESERVATION-RENOVATION »

Une Commission s'est tenue le 5 juin 2019 (Seine-Saint-Denis habitat). Les fiches thématiques ont été retravaillées et ont été mises en ligne dans l'espace adhérent de l'association. Les fiches « accessibilité » sont à compléter avant le 10 octobre 2019 et les fiches « protections patrimoniales » avant le 15 octobre 2019.

La prochaine commission sera organisée à Gennevilliers, en novembre 2019.

V. COMMUNICATION

A. IMPRESSION

Le BAT (Bon à tirer) papier du flyer est soumis à l'approbation du conseil d'administration, non sur le contenu (déjà validé) mais sur la forme extérieure. Le devis établi par Grafik Plus est de 730 € HT (soit 876 € TTC) pour 2000 exemplaires en semi-rigide satiné.

Il est prévu un tirage à 2000 exemplaires, envoyés par pli aux adhérents et partenaires de l'association, à hauteur d'un nombre d'exemplaires par type de structure :

- 1000 exemplaires pour l'Association
- 600 exemplaires pour les collectivités, à raison de 50 exemplaires par collectivité
- 100 exemplaires pour le MUS
- 90 exemplaires pour l'Office de tourisme Plaine Commune Grand Paris, à raison de 30 exemplaires par point d'accueil
- 40 exemplaires pour les CDT, à raison de 20 exemplaires pour chacun
- 40 exemplaires pour les instituts d'enseignements supérieurs, à raison de 20 exemplaires pour chacun
- 20 exemplaires pour les amicales de locataires, à raison de 10 exemplaires par amicale
- 27 exemplaires pour les adhérents individuels, à raison de 3 exemplaires par adhérent

- 80 exemplaires pour les partenaires : Région Ile-de-France, DRAC Ile-de-France, Ordre des architectes, Ekopolis, Maison de l'architecture d'Ile-de-France, Vanves, Yvelines, Val-de-Marne

Il est proposé de joindre un courrier avec cet envoi.

➔ **Les administrateurs sont invités à se positionner sur les éléments suivants : BAT, nombre d'exemplaires, proposition de réalisation un courrier et devis impression**

B. DOSSIER DE PRESENTATION

Le dossier de présentation de l'association est en cours de réalisation. Ce document a pour vocation à être donné lors de rencontres avec des partenaires, des collectivités et avec la presse.

Il est proposé que les administrateurs puissent faire un premier retour, d'ici le lundi 30 septembre puis qu'il soit retravaillé par la commission « promotion-valorisation » du 7 novembre, avant soumission de la dernière version avant BAT, au conseil d'administration de janvier 2020.

➔ **Les administrateurs sont invités à se positionner sur cette proposition de travail et de calendrier**

➤ *Cf. Annexe : dossier de presse V4.*

C. REVUE DE PRESSE

Le lancement d'une revue de presse s'inscrit dans le projet de développement 2019-2021 de l'association préparé lors du conseil d'administration de janvier 2019 et présenté lors de l'Assemblée générale de février 2019.

Les deux premiers « numéros » de la revue de presse ont été préparés durant l'été pour soumission lors du conseil d'administration. Il s'agit d'une synthèse des titres de presse généraliste ou spécialisée, traitant de thématiques relatives aux cités-jardins principalement franciliennes. Pour 2018, des articles à l'échelle française ont pu également être compilés. Les articles ont été recueillis sur internet, par le biais d'une alerte Google sur le mot « cité-jardin » et grâce aux documentalistes de Plaine Commune.

Le lancement de la revue de presse pourra faire l'objet d'un mail aux adhérents et être annoncé dans la newsletter et sur le site internet. La revue de presse ne restera accessible qu'aux adhérents depuis leur espace adhérent du site internet. Le format, la forme et le contenu pourront être retravaillés par la suite lors des commissions "promotion-valorisation".

L'attention des administrateurs est attirée sur l'existence d'un droit d'auteur journaliste qui représente un risque mesurée dans le sens où la revue de presse est à usage purement interne (accès via un mot de passe sur le site internet de l'association) et que cette mention est explicitement mentionnée sur les PDF des revues de presse et sur la page de l'accès adhérent.

➔ **Les administrateurs sont invités à se positionner**

D. ADRESSES MAILS

Avec le lancement du site internet, de nouvelles adresses mails utilisant l'URL citesjardins-idf.fr sont disponibles. Trois adresses ont d'ores et déjà été créées.

- contact@citesjardins-idf.fr pour l'adresse électronique principale de l'association.
- Pour l'animatrice : milena.crespo@citesjardins-idf.fr .
- Enfin, une troisième adresse a été créée spécifiquement pour la communication : communication@citesjardins-idf.fr .

L'ancienne adresse memoiresdecitejardin@stains.fr sera conservée pour la gestion du local avec les services municipaux mais fera l'objet d'une redirection des mails reçus vers la nouvelle adresse contact@citesjardins-idf.fr .

- ➔ Il est proposé aux administrateurs de basculer sur ces nouveaux comptes à partir du 1^{er} octobre 2019 avec une communication par mail aux adhérents et partenaires, un avertissement en bas du mail memoiresdecitejardin@stains.fr puis la mise en place d'un message de redirection depuis memoiresdecitejardin@stains.fr .

VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

A. POINT COMPTABILITE

Au 19 septembre 2019, l'association a 25 498.85 € sur le compte courant et 43 352.06 € sur le compte épargne.

En ressources propres, l'association a dégagé 895.50 € de ventes de produits dont 507.50 € de produits dérivés et 388 € pour la vente de visites et de prestations.

Le montant total des adhésions s'élève à 54 130 € dont 350 € d'adhésions individuelles. A ce jour, quatre cotisations n'ont pas encore été réglées.

L'association a obtenu une subvention supplémentaire de la part de la Fondation BNP Paris d'un montant de 4 000 € pour trois années consécutives, pour le rucher. Cette subvention, rejoignant celle de Seine-Saint-Denis Habitat (5000 €) permet d'équilibrer l'action en 2019 (coût : 3000 € pour l'installation du nouveau rucher et 4500 € pour le suivi et l'animation).

La subvention de la DRAC Ile-de-France de 12 000 € a été utilisée de la manière suivante, pour un total de 11 835.93 € :

- Prestations :
 - o Solène Besnard : 4 870 €
 - o Johanna Hamon : 3 150 €
 - o David Maulat : 1 300 €
 - o 1.1 % artistique à verser à la Maison des artistes : 88.22 €
- Stagiaire (2 mois et demi) : 1 415.50 €
- Hébergement site internet et création de nom de domaine : 86.26 € TTC
- Impressions :
 - o Cartes de visite : 48.45 € TTC
 - o Flyers (devis à 2000 exemplaires) : 876 € TTC

B. LOCAL « MEMOIRES DE CITE-JARDIN »

Comme évoqué lors du CA du 27 novembre 2018, Plaine Commune (actuellement détentrice du bail) n'est plus en mesure d'assumer seule le loyer et les charges du local Mémoires de cité-jardin. Un courrier a été envoyé par l'association à Seine-Saint-Denis Habitat début 2019 afin de solliciter une mise à disposition gratuite du local. La réponse obtenue a été négative, même si Seine-Saint-Denis habitat a fait un geste en ramenant le loyer à son montant de 2007 (suppression de l'indexation), soit **3760 €** (avec charges).

Il est proposé que le bail soit repris par l'association et que le loyer et les charges soient partagés en trois : l'ARCJ, Plaine Commune et la ville de Stains. Dans les faits, le loyer serait réglé par l'association, titulaire du bail. La prise en charge financière de leur quote-part par Plaine Commune et la ville de Stains (**soit 1 253 € chacun**) pourrait se faire grâce à la cotisation annuelle, dont le montant serait revu. Cet engagement des parties sera notifié dans une nouvelle convention d'utilisation partagée du local « Mémoires de cité-jardin ».

Il semble que cette décision de changement de locataire ne nécessite pas une validation par l'Assemblée générale.

Pour 2019, Plaine Commune propose de continuer à régler le loyer et les charges jusqu'à la fin de l'année (qui s'élèvent actuellement à **4 616 € annuels**, avec charges) et propose de compenser cette prise en charge en régulant les montants de cotisation 2020 pour Plaine Commune et pour Stains.

➔ **Ces propositions sont soumises aux administrateurs : reprise du bail, vote en AG, prise en charge du tiers du loyer et des charges par l'ARCJ, report du loyer 2019**

C. REPRESENTANT DU CDT 93 AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite au départ à la retraite de Daniel ORANTIN, directeur du Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis ; Olivier MEIER lui a succédé dans la fonction de Directeur de Seine-Saint-Denis tourisme.

D'après l'article 8 « Les membres » des statuts de l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, « chaque personne morale est représentée par une seule personne physique, ayant reçu mandat explicite pour cette représentation. ».

Les statuts prévoient également des personnes morales puissent être nommées administrateurs. Dans ce cas, pour assurer la continuité du mandat, il importe que cette personne morale désigne une personne physique pour la représenter de manière pérenne au sein du conseil d'administration de l'association. Toutefois, les statuts de l'association ne précisent pas les modalités à suivre en cas de changement de représentant de la personne morale administrateur.

Le Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis souhaite poursuivre son mandat en nommant M. Olivier MEIER comme nouveau représentant du CDT 93 au sein du Conseil d'administration.

➔ **Cette proposition est soumise aux administrateurs.**